

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_172 : CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE, L'AGGLOMÉRATION ET LA VILLE D'ALBI, POUR UNE INTERVENTION SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DE CANTEPAU.

L'an deux mille dix neuf, le neuf octobre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mercredi 9 octobre 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Madame Agnès BRU, messieurs Philippe MARAVAL, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Gisèle DEDIEU (pouvoir à Odile LACAZE), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Enrico SPATARO (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Pierre DOAT (pouvoir à Claude JULIEN), Bruno CRUSEL (pouvoir à Laurence PUJOL), Marie-Louise AT (pouvoir à Geneviève PEREZ), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS), Jean ESQUERRE (pouvoir à Louis BARRET)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 9 OCTOBRE 2019

N° DEL2019_172 : CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE, L'AGGLOMÉRATION ET LA VILLE D'ALBI, POUR UNE INTERVENTION SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DE CANTEPAU.

Pilote : Urbanisme

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

La politique d'aménagement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois nécessite de constituer des réserves foncières notamment pour favoriser le développement économique et l'habitat.

Le traitement des friches et le renouvellement des sites économiques présentent un enjeu particulier à cet égard, mis en évidence dans les documents cadres de notre agglomération (ScoT, PLUI, Grand Albigeois Cap 2030) approuvés ou en cours d'approbation, dans un souci de développement durable et d'optimisation des usages du foncier disponible.

Le devenir de la zone d'activités « Cantepau » constitue une préoccupation majeure pour la communauté d'agglomération et la ville d'Albi.

Située en vitrine directe sur l'axe majeur que représente la RN 88, cette zone d'activités de 4 ha connaît aujourd'hui de grandes difficultés qui se sont accentuées récemment. La fermeture de l'hypermarché en avril 2019 a aggravé un constat déjà opéré préalablement : vacance et délaissement de certains fonciers depuis plusieurs années, rénovation nécessaire des surfaces commerciales, besoin de requalification globale des abords, du stationnement, des voiries et des espaces publics.

Ce constat a conduit les collectivités à cibler cette zone dans la phase de préfiguration du projet ANRU de requalification du quartier Cantepau .

En parallèle à la mise en œuvre du projet ANRU, l'agglomération, en concertation étroite avec la ville d'Albi, entend donc mettre en place une action stratégique et coordonnée sur l'ensemble de la zone d'activités, à travers un projet de requalification.

L'étude de revitalisation économique et commerciale, menée à l'échelle du quartier a mis en évidence la complexité d'intervention et les problématiques spécifiques à prendre en considération. Il apparaît d'ores et déjà que certaines reconfigurations nécessaires ou envisagées ne seront possibles qu'après la maîtrise foncière publique de certaines parcelles de la zone.

Pour mener à bien cette démarche sur les aspects fonciers, la communauté d'agglomération a sollicité l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO). Ce partenariat permettra à l'Agglomération, en lien avec la ville d'Albi, de bénéficier de la force d'intervention de l'EPFO pour définir et mettre en œuvre une stratégie à court, moyen et long termes.

Les partenaires de ce projet de requalification ont donc élaboré une convention opérationnelle qui cadre les modalités d'intervention de l'EPF Occitanie, arrête un budget d'intervention de l'EPF à hauteur de 1.4 millions d'euros, définit le fonctionnement et les obligations incombant à l'agglomération en amont, pendant et après les acquisitions foncières, et fixe plus globalement les conditions de collaboration entre les institutions pour une durée maximale de 8 ans.

Cette convention est annexée à la présente délibération.

Il est proposé :

- d'approuver la convention opérationnelle entre l'EPF Occitanie, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi, pour une intervention sur la zone d'activités de Cantepau ;
- d'autoriser madame la présidente à signer cette convention opérationnelle pour pouvoir engager un processus d'acquisitions foncières et une démarche opérationnelle de requalification de cette zone.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU la politique d'aménagement de l'agglomération en matière de développement économique et de renouvellement des friches en priorité affirmée dans le cadre du SCOT du Grand Albigeois 2017-2030 et du PLUi en cours d'approbation,

VU le projet partenarial et pluriannuel 2019-2025 de renouvellement urbain « Cantepau demain » du quartier prioritaire de Cantepau,

VU le projet de convention opérationnelle entre l'Établissement Public Foncier Occitanie, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 3 abstention(s)

Monsieur Fabien LACOSTE, Madame Dominique MAS, monsieur Pascal PRAGNERE

APPROUVE la convention opérationnelle ci annexée entre l'EPF Occitanie, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi, pour l'opération à mener sur la zone d'activités de Cantepau ;

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le 14/10/2019



ID : 081-248100737-20191009-DEL2019_172-DE

AUTORISE madame la présidente à signer la convention opérationnelle entre l'EPF Occitanie, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en oeuvre.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 octobre 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL